LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2017**

Etaient présents : Mrs VALANCE J, COURTOIS J.C, DESCHAMPS S, MAUCHAMP.P, GERARD.S, DEMANGEON.J, DIEUDONNE.S, Mmes MICHEL F, JOUSSE A, AUBERT.C, LALEVEE L, WAECHTER L.

Absents : D.DEMANGE, C.PHILIPPE.

Secrétaire de séance : L.WAECHTER

**Compte Comptes de gestion 2016 Forêt-Assainissement-Commune.**

Les comptes de gestion de la Forêt, Assainissement et Commune pour l’année 2016 ont été approuvés à l’unanimité.

**Administratif 2016 Commune.**

Le Compte Administratif 2016 présenté par le maire a été voté à l’unanimité.

**Affectation des résultats** :

Au 31/12/2016 : Excédent 416 942,41 €

Affectation complémentaire réserve (1068) : 39 166,69 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 377 775,72 €

Déficit d’investissement reporté (001) : 39 166,69 €

**Compte Administratif 2016 Forêt.**

Le Compte Administratif 2016 présenté par le maire a été voté à l’unanimité.

**Affectation des résultats** :

Au 31/12/2016 : Excédent 57 079,20 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 57 079,20 €

Excédent d’investissement reporté (001) : 19 982,81 €

**Compte Administratif 2016 Assainissement.**

Le Compte Administratif 2016 présenté par le maire a été voté à l’unanimité.

**Affectation des résultats :**

Au 31/12/2016 : Excédent 6 282,32 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 6 282,32 €

Excédent d’investissement reporté (001) : 397,68 €

**Fixation des taux de fiscalité locales 2017.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, fixe le taux des taxes locales,

comme suit :

Taxe d’Habitation : 19,21 %

Taxe Foncière Bâti : 8,61 %

Taxe Foncière Non Bâti : 20,20 %

La totalité de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) va à la communauté d’agglomération

de Saint-Dié-des-Vosges et sera entièrement compensée.

Suite à la création de la Communauté d’Agglomération, un taux moyen a été calculé afin de respecter l’équité fiscale de l’ensemble des communes (sans augmentation).

Les taxes ont été modifiées afin de correspondre au cumul avec les taux de la Communauté de Communes.

**Electrification Rurale : Alimentation BT 2 parcelles Champ du Culet.**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Alimentation BT 2 parcelles Champ du Culet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet tel qu’il est présenté.

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges, maître d’ouvrage.

**Electrification Rurale : Génie civil du réseau téléphonique lors des travaux suivants : Alimentation BT et RCE 2 parcelles Champ du Culet.**

Monsieur le Maire présente le projet d’extension du réseau téléphonique suite aux travaux : Alimentation BT et RCE 2 parcelles Champ du Culet.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d’une extension de réseau, France Télécom réalise le câblage et que le Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet tel qu’il est présenté.

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges, maître d’ouvrage.

**Extension réseau eau potable Champ du Culet.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Accepte le devis de l’entreprise Hydr’eau Services pour les travaux d’extension du réseau d’eau potable lieudit Le Champ du Culet.

**Travaux aménagement de Bourg : Place de la Mairie et rue de la Rosière.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux d’aménagement de Bourg rue de la Mairie et rue de la Rosière

en accord avec le bureau d’études PRO’concept, maître d’ouvrage.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de l’Intérieur

**Travaux de réparation des cloches.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, suite à l’entretien annuel des cloches de

l’église par l’entreprise Gradoux, des travaux de réparation du mécanisme des cloches sont à

prévoir.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

ACCEPTE le devis de l’entreprise Gradoux pour les travaux de réparation du mécanisme des

cloches de l’église.

**Sécurisation des établissements scolaires.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans le cadre de projets de travaux pour la sécurisation des établissements scolaires, des aides au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), peuvent être attribués aux collectivités.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de sécurisation suivants :

* Pose d’un portail dans la cour de l’école.
* Pose de panneaux rigides dans la cour de l’école.
* Pose d’un vidéophone entrée école et mairie.
* Pose de rideaux occultants salle de classe.
* Pose d’une poignée de porte entrée salle de classe.

AUTORISE le maire à solliciter auprès de la Préfecture des Vosges une aide financière au titre du FIPD.

**Vente de terrain.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Accepte l’offre de Monsieur Jonathan GARZIA d’acquérir une partie du terrain cadastré section

E n° 1124 d’une superficie d’environ 50 m2.

Les frais d’acquisition sont à la charge de l’acquéreur.

Autorise le Maire à signer l’acte notarié à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette

transaction.

**Numérisation des actes d’état-civil.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire procéder à la

conservation numérique des actes d’état-civil de la commune.

Après consultation auprès de plusieurs sociétés de numérisation, la Sarl Numerize a été retenue.

**SIVOSS de Bruyères : retrait de communes.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le retrait des communes de Biffontaine,

La Chapelle-devant-Bruyères, Les Poulières, Granges-Aumontzey et Sainte Hélène.

Ces communes n’appartenant pas au périmètre de la CCB2V, elles doivent quitter le SIVOSS

de Bruyères.

**Contribution Syndicale 2017- SDIS des Vosges.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote la contribution Syndicale 2017 pour le Service

Départemental d’Incendie et de Secours des Vosges.

**Demandes d’adhésions au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale (SMIC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion au Syndicat Mixte pour

l’Informatisation Communale dans le Département des Vosges des communes de Le Puid, Le

Mont, le Syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine-La Chapelle-dt-Bruyères, Les Poulières, le

Syndicat Scolaire de la Bourgonce-La Salle-Nompatelize, le Syndicat des Eaux de la région de

Landaville et le Syndicat des Eaux de la région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair.

**Subvention séjours pédagogiques collèges.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’attribuer une subvention de 30 € par collégien

pour les séjours pédagogiques.

**Autorisation passage Rallye Vosgien.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le passage dans la commune du 32ème Rallye

Vosgien, manche du Championnat de France des Rallyes 2ème Division, et du 5ème Rallye

Vosgien VHC, organisés par l’ASAC Vosgien, organisateur administratif et l’association

Vosges Rallye Organisation, organisateur technique, à la date du dimanche 24 septembre 2017.

Un état des lieux sera demandé aux organisateurs avant et après le passage des véhicules.

**Informations**

Droits de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés :

229 Rue des Fusillés (bâti).

2425 Route devant le Cours (bâti).

369 Route de Bruyères (bâti)

Sous le Palon (non bâti)

Prés du Sapin et du Grand Bois (non bâti)

A Bringuette (non bâti)

Rallye Vosgien 2016.

Il sera de passage sur la commune le 24 septembre 2017.

Agenda d’accessibilité pour les établissements recevant du public.

Il a été approuvé par la Diection Départementale des Territoires en date du 20 février 2017.

Bureau de poste en 2017.

Eglise en 2018.

Maire-Ecole en 2019.

Dépose du parc de cabine téléphonique de la commune.

Le démontage de la cabine téléphonique située au camping « LesPinasses » est prévue prochainement.

L’habitacle de cabine téléphonique seul sera offert à titre gracieux et utilisé dans le cadre du projet nommé « Give Box » (lieu d’échange de livres) à la commune de Granges-Aumontzey.